

# Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

## Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 4 mai 2015, la Municipalité de Saint-Albert a adopté le règlement intitulé


**« Règlement numéro 2015-05 Imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Rivière à Pat, branche 20, 21, 21A et 22 ».**

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

25 rue Des Loisirs  
Saint-Albert (Québec) J0A 1E0

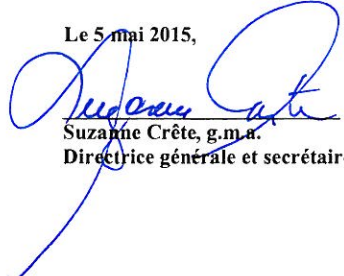
DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 5 mai 2015.

  
Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 5 mai 2015,

  
Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière